

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 052-7594/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement pour les travaux de requalification des déchèteries d'Eguilles et de Meyreuil MET 19/12939/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Le réseau actuel des déchèteries du Territoire du Pays d'Aix est important et offre aux habitants du territoire, un Service Public de collecte des déchets encombrants de qualité.

Plusieurs sites ont été rénovés ces dernières années (Aix-en-Provence, Pertuis, les Pennes Mirabeau...). Cependant, la fréquentation augmente chaque année et certaines déchèteries connaissent aujourd'hui des problèmes d'encombrement liés en particulier à la difficulté de circuler à l'intérieur des sites. C'est le cas des déchèteries d'Eguilles et de Meyreuil qu'il est nécessaire de moderniser.

En effet, avec plus de 10.000 tonnes de déchets collectés par an, la déchèterie d'Éguilles a une entrée et sortie commune et une plate forme de déchargement étroite, en cul de sac.

De la même manière avec près de 5.000 tonnes de déchets collectés par an, la déchèterie de Meyreuil a la même configuration, qui est impactante pour la fluidité des apports et donc pour l'encombrement du site.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 janvier 2020

L'objectif principal des travaux dans les deux cas consiste donc à créer un flux traversant, à sens unique, avec entrée et sortie différenciées afin de faciliter la circulation des usagers.

Le programme de travaux de chacune des deux déchèteries a été validé par délibérations n°2019_CT2_331 et 332 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 13 Juin 2019. Il doit permettre de créer des équipements accueillants et dimensionnés au regard de la fréquentation rencontrée et dans le respect des exigences réglementaires.

Les grandes lignes des programmes techniques de travaux pour les deux déchèteries sont :

- Réalisation d'une nouvelle voie d'accès à la déchèterie avec entrée au bout de la plate forme de déchargement,
- Création d'une dalle béton pour recevoir les caissons réemploi, D3E et DDS, sur un nouvel emplacement,
- Mise en place de clôtures et portails,
- Création d'un bassin de rétention,
- Aménagement et extension du réseau de récupération des eaux pluviales et du réseau d'eaux usées,
- Aménagement de l'éclairage extérieur.

Auxquelles se rajoute pour la déchèterie d'Eguilles :

- La construction d'un quai supplémentaire en bout de plate forme pour permettre la mise en place d'une benne mobilier.
- La mise en place d'un abri modulaire pour l'agent au niveau de la nouvelle entrée avec raccordement au réseau électrique.

Les estimations relatives à la réalisation des travaux de requalification de la déchèterie de Meyreuil s'élèvent à 200.000€ HT. Celles relatives à la réalisation des travaux de requalification de la déchèterie d'Eguilles s'élèvent à 380.000€ HT.

Au total, la mise en œuvre du programme de travaux sur les 2 déchèteries s'élève à 580 000€ HT.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 580 000 euros HT. Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Plan Partenarial »	60 %	348 000. euros
Ademe	10 %	58 000. euros
Région PACA	10 %	58 000. euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	116 000 euros
TOTAL HT	100 %	580 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 janvier 2020

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FAG 063-3082/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 portant ouverture du volume d'autorisation de programme relative aux opérations de modernisation et de mise en sécurité des Centres d'Apport Volontaire et Centres de Transfert ;
- La délibération n°2019_CT2_331 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 13 juin 2019 relative à la validation des programmes de travaux de rénovation et d'extension de la déchèterie de Meyreuil ;
- La délibération n°2019_CT2_331 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 13 juin 2019 relative à la validation des programmes de travaux de rénovation et d'extension de la déchèterie d'Éguilles.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Travaux de requalification sur les déchèteries de Meyreuil et d'Éguilles.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Département des Bouches-du-Rhône, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Annexe Service Prévention Élimination des Déchets Territoire du Pays d'Aix Autorisation de programme 173 – Fonction 7213 – Nature : imputations multiples.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le Budget Annexe Service Élimination des Déchets - Territoire du Pays d'Aix - Fonction 7213 - Nature 1321 1322 et 1323.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN